

Infos réglementaires

Information relative aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Date : Avril 2019

1. Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Les critères ESG désignent un ensemble de critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance, grâce auxquels il est possible de mesurer l'implication d'une société de gestion ou d'un fonds dans la recherche d'un investissement responsable.

Swiss Life est un groupe responsable, qu'il s'agisse de ses activités d'assurance ou de gestion d'actifs, dans son rôle d'employeur, en tant que membre de la société civile ou encore au niveau environnemental.

Pour le Groupe Swiss Life, investir de manière responsable signifie intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que des facteurs de risque et les paramètres financiers à un processus d'investissement structuré et contrôlé. La stratégie d'investissement du Groupe Swiss Life est durable, axée sur le long terme et adaptée aux engagements qui découlent de ses activités assurantielles et de gestion d'actifs.

En ce qui concerne la division gestion d'actif du Groupe (Swiss Life Asset Managers), la politique de gestion vise à générer des rendements stables sur le long terme. Swiss Life Asset Managers, en tant que gérant de portefeuille, représente les intérêts de ses clients.

Swiss Life Asset Managers est consciente des enjeux de l'investissement responsable et intègre cette démarche dans le cadre de la sélection et l'allocation des investissements actions et obligataires et dans l'exercice des droits de vote. Notre objectif est de déployer une démarche responsable dans l'ensemble de nos activités.

Swiss Life Asset Managers a choisi d'uniformiser tous les processus d'investissement ainsi que la gestion des risques dans le cadre ESG.

Les facteurs ESG influencent les décisions d'investissement de la Division Asset Managers. Dans le cadre d'un projet groupe, lancé en avril 2018, Swiss Life Asset Managers, incluant Swiss Life Asset Managers France, a défini des processus de prise en compte des facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs. Les processus, les politiques et le mécanisme de contrôle, ont été définis et la mise en œuvre opérationnelle est en cours.

Les principaux points de la démarche ESG de Swiss Life Asset Managers France par rapport aux exigences de l'article 173 sont décrits ci-dessous.

2. Politique d'investissement et politique de gestion des risques

Swiss Life Asset Managers France n'investit pas dans des entreprises impliquées dans la production de munitions, et refuse de s'exposer aux pays soumis à des sanctions internationales. Swiss Life Asset Managers France, par l'intermédiaire de Swiss Life Asset Managers, a adhéré en 2018 aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) ; qui représentent le fondement de notre cadre d'investissement responsable. Dans cette approche d'amélioration continue, Swiss Life Asset Managers publiera, à partir de 2019, un rapport de transparence détaillé de l'ensemble des activités d'investissement responsable, qui sera disponible sur le site unpri.org.

Notre démarche d'investissement responsable fait partie de chacune de nos décisions d'investissement pour la gestion action et obligataire. Elle est comprise dans nos processus clés et est par conséquent incluse dans notre processus d'évaluation des risques de nos gérants de portefeuilles actions et obligataires.

Concernant les processus d'investissement, nous intégrons des critères ESG, depuis juillet 2018, dans nos analyses de la qualité de crédit des émetteurs et dans les modèles utilisés dans notre gestion actions. Nos processus d'analyses et d'évaluation des entreprises sont basés sur des sources de données externes et indépendantes.

Les données ESG, composées de notations, d'analyses de controverses et de recherches, ainsi que les facteurs financiers, constituent la base de notre analyse crédit. L'utilisation systématique des données ESG dans notre gestion action et dans nos analyses crédit nous permet d'évaluer nos investissements dans les portefeuilles et de réagir ou reconsidérer nos positions lorsque nos exigences ne sont plus satisfaites.

Dans une deuxième phase, nous analyserons chacun de nos fonds. Notre objectif est d'intensifier l'approche ESG dans nos fonds.

3. Information des souscripteurs

Swiss Life Asset Managers France met à la disposition de ses clients un reporting ESG Ex Post semestriel, et un rapport Carbone Ex Post annuel pour les fonds suivants :

- SLF (F) Money Market Euro
- SLF (F) Short Term Euro
- SLF (F) Cash Euro
- SLF (F) Bond Cash Equivalent
- SLF (F) Bond Floating Rate
- SLF (F) Equity Europe Minimum Volatility
- SLF (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility
- SLF (LUX) Equity Euro Zone

Ces rapports comprennent, pour chacun des fonds concernés, une analyse effectuée par une société spécialement mandatée à cet effet par Swiss Life Asset Managers France : Ethifinance. Il s'agit d'une société qui rassemble des spécialistes du domaine de

l'investissement responsable, et se fonde sur les données et notations de son partenaire Sustainalytics, un leader sur le marché de la notation environnementale.

Par ailleurs, les rapports annuels de chacun des fonds précités comportent un paragraphe d'informations relatives aux critères ESG.

Ces différents rapports peuvent être consultés sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France, dans la rubrique « Documents » des fonds concernés, accessible depuis l'adresse suivante : <http://funds.swisslife-am.com/fr>